



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

France 3

Question écrite n° 99705

Texte de la question

Le CSA a adressé un courrier en janvier 2006 à propos de la diffusion de France 3 en numérique hertzien. En effet, dans la configuration actuelle de la diffusion en numérique hertzien, France 3 ne peut diffuser l'intégralité de ses décrochages régionaux et locaux. Des modifications (comme la recomposition des multiplex) permettraient à la chaîne d'améliorer l'étendue de sa diffusion et de rapprocher ses offres de programmes locaux et régionaux numérique et analogique. Alors que les Français sont très attachés à la diffusion d'informations « locales », M. André Chassaigne demande à M. le ministre de la culture et de la communication de lui préciser s'il est dans les objectifs du Gouvernement d'aider à la diffusion de celles-ci en mode numérique.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99705

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7184